# Devoir surveillé – Un embrasement mondial et ses grandes étapes

De 1914 à 1918 : étapes, fronts et formes d'une guerre européenne devenue mondiale, jusqu'aux armistices.

Durée : 120 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · Histoire-Géographie 1re

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

*Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.*

## Exercice 1 – Repères : les quatre points de passage ★★ *(4 pts)*

Pour chaque point de passage, donner les faits essentiels (dates, lieux, acteurs) et expliquer en une ou deux phrases ce qu'il change dans la guerre.

a) Tannenberg et la Marne (août-septembre 1914)

b) L'offensive des Dardanelles (1915)

c) La bataille de la Somme (1916)

d) La dernière offensive allemande (mars 1918)

## Exercice 2 – Composition : un embrasement mondial ★★★ *(10 pts)*

Sujet : **La Première Guerre mondiale : un embrasement mondial et ses grandes étapes (1914-1918).** Rédiger une composition organisée ; les étapes ci-dessous guident le travail.

a) Introduction : expliquer le mot « embrasement » et les bornes, poser la question qui guide le devoir, annoncer les trois étapes.

b) Première étape : 1914, d'une crise balkanique à une guerre européenne qui s'enlise — trois faits datés au moins.

c) Deuxième étape : 1915-1916, une guerre d'usure qui se mondialise — trois faits datés au moins, dont un hors d'Europe.

d) Troisième étape : 1917-1918, ruptures et dénouement — trois faits datés au moins, sur deux fronts.

e) Conclusion : bilan de l'embrasement, puis ouverture sur la paix à construire.

## Exercice 3 – Analyse de document : les buts de guerre allemands ★★★ *(6 pts)*

Analyser ce document pour montrer ce qu'il révèle des buts de guerre de l'Allemagne en 1914, puis en discuter la portée.

**Document** — Mémorandum du chancelier Theobald von Bethmann Hollweg, 9 septembre 1914 (extraits ; traduits d'après la traduction anglaise de J. Verhey et R. Chickering, *German History in Documents and Images*).

« 1. **France.** [. . .] En tout état de cause, parce que cela est nécessaire à la production de minerai de fer de notre industrie, le bassin de Briey doit être annexé. En outre, une indemnité de guerre, payable par versements successifs ; elle doit être assez élevée pour que la France soit incapable, pendant les dix-huit à vingt années suivantes, de consacrer des sommes importantes à ses armements. De plus, un traité de commerce qui rende la France économiquement dépendante de l'Allemagne, en fasse notre marché d'exportation et permette d'exclure le commerce anglais de France. [. . .]

2. **Belgique.** Rattachement de Liège et de Verviers à la Prusse [. . .]. Quoi qu'il en soit, la Belgique doit, même si elle continue d'exister comme État, tomber au rang d'État vassal ; elle doit céder des droits d'occupation dans les ports militairement importants, mettre ses côtes à notre disposition, devenir économiquement une province allemande. [. . .]

4. Il faut constituer, par des accords douaniers communs, une association économique d'Europe centrale, qui comprendrait la France, la Belgique, la Hollande, le Danemark, l'Autriche-Hongrie, la Pologne (!) et éventuellement l'Italie, la Suède et la Norvège. [. . .] Elle assurera une égalité apparente entre ses membres, mais sera en réalité placée sous direction allemande ; elle doit consolider la prépondérance économique de l'Allemagne en Europe centrale.

5. La question des acquisitions coloniales, avant tout la création d'un empire colonial continu en Afrique centrale, sera examinée plus tard, de même que celle des buts de l'Allemagne à l'égard de la Russie. »

a) Présenter le document : nature, auteur, date et situation militaire au moment de sa rédaction.

b) Relever les exigences territoriales à l'Ouest.

c) Expliquer les exigences économiques : quel objectif poursuivent-elles ?

d) Que le texte renvoie-t-il à plus tard ? Proposer une explication.

e) Pourquoi ce document a-t-il nourri le débat sur les responsabilités de la guerre ? Quelle limite faut-il lui apporter ?

f) Que deviennent ces buts de guerre jusqu'en 1918 ?

*Bon courage !*

*Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).*